



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Conseil exécutif

Cent quatre-vingt-sixième session

186 EX/35

PARIS, le 8 avril 2011
Original anglais

Point 35 de l'ordre du jour provisoire

RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUR LA RECONSTRUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT DE GAZA : APPLICATION DE LA DÉCISION 185 EX/37

Résumé

Le présent document est soumis en application de la décision 185 EX/37. Il récapitule les progrès accomplis par l'UNESCO depuis la 185^e session du Conseil exécutif en ce qui concerne l'aide à la reconstruction et au développement de la bande de Gaza.

Aucune incidence financière et administrative.

1. Le présent document fait le point de la réponse de l'UNESCO à la situation humanitaire dans la bande de Gaza depuis la 185^e session du Conseil exécutif. Il couvre la période allant de juillet 2010 à janvier 2011.
2. Au cours de la période considérée et plus de deux ans après que ce point a été inscrit à l'ordre du jour du Conseil exécutif, l'UNESCO continue de contribuer à la réponse des Nations Unies à la situation humanitaire à Gaza, en mettant en particulier l'accent sur les besoins éducatifs des enfants et des jeunes, ainsi que sur la sécurité des professionnels des médias locaux et la promotion de la liberté d'expression. Dans le domaine de la culture, l'UNESCO a participé à la protection des sites du patrimoine culturel en péril.
3. Toutes les activités ont été mises en œuvre par l'intermédiaire de l'antenne de l'UNESCO, qui se trouve toujours dans les locaux du PNUD à Gaza et relève de la supervision directe du Bureau de l'UNESCO à Ramallah.

ÉDUCATION

4. Ces six derniers mois, les activités ont continué de porter sur les insuffisances de la réponse humanitaire en matière d'éducation, l'accent étant mis en particulier sur l'appui aux établissements d'enseignement supérieur à Gaza et la promotion d'une éducation de qualité à l'école. Ces activités ont été rendues possibles grâce aux contributions financières de Son Altesse Cheikha Moza Bint Nasser du Qatar et de la Banque islamique de développement (cette dernière dans le cadre du Programme du Conseil de coopération des États arabes du Golfe pour la reconstruction de la bande de Gaza).

5. Les activités ci-après ont été mises en œuvre :

- (a) **Soutien à l'enseignement supérieur** : L'UNESCO a continué de soutenir des étudiants et des universités en difficulté au moyen d'un programme de dispense des frais de scolarité. Ces subventions sont en cours de finalisation pour le second semestre dans les quatre universités participantes¹. Environ 200 étudiants ont bénéficié de ces aides.

Compte tenu des conclusions d'un rapport d'évaluation de l'UNESCO sur les capacités d'apprentissage en ligne dans les universités de Gaza et suite à la signature d'un accord en août 2010 avec la Banque islamique de développement, l'UNESCO a entamé la mise en œuvre du « Projet d'aide d'urgence à l'éducation à Gaza au profit des facultés de sciences des universités touchées par la guerre ». Ce projet vise essentiellement à fournir un soutien matériel indispensable à deux universités de Gaza, en particulier à leurs facultés de sciences. À ce jour, une évaluation a été menée en vue de l'acquisition du matériel et les procédures d'appel d'offres et d'achat sont en cours.

Enfin, deux professeurs de l'Université Al-Aqsa de Gaza ont bénéficié d'une subvention pour participer à la conférence du Programme PEACE de l'UNESCO à Barcelone (novembre 2010). Le Programme de coopération universitaire palestino-européenne dans le domaine de l'éducation (PEACE) s'attache à promouvoir la coopération avec les universités palestiniennes et cette conférence s'est notamment penchée sur les besoins spécifiques des universités de Gaza.

- (b) **Formation aux Normes minimales du Réseau inter-agences pour l'éducation en situations d'urgence (INEE)** : Suite à la formation de 700 professionnels de l'éducation grâce aux formations de l'INEE de l'UNESCO qui se sont achevées en août 2010, une communauté de pratique de langue arabe de l'INEE a été mise en place à Gaza. Cette communauté de pratique soutient l'élaboration de plans d'intervention d'urgence dans le domaine de l'éducation dans les communautés exposées. Elle appuie aussi la mise au point rédactionnelle et la traduction en arabe des Normes minimales révisées et d'autres documents, qui devraient être finalisés en avril 2011.

- (c) **Les écoles comme zones de sécurité** : Plusieurs activités ont été entreprises dans le cadre de ce projet. La planification du Programme de réduction des risques de crise et de catastrophe a été achevée fin 2010 et les activités sont en cours de mise en œuvre. Ce programme concerne les 12 écoles publiques situées dans la zone tampon (zone d'accès restreint qui s'étend le long de la frontière de la bande de Gaza avec Israël, jusqu'à 1,5 km à l'intérieur du Territoire palestinien). Ces activités – mises en œuvre par le biais d'ONG locales actives dans le domaine de l'éducation – incluent une formation aux premiers secours, une sensibilisation accrue aux questions de sécurité et la familiarisation avec les bonnes pratiques en matière de sécurité, un soutien socio-psychologique aux enseignants et étudiants et l'amélioration du suivi et de la notification des atteintes à l'éducation. Ces formations se déroulent actuellement au niveau des écoles et s'achèveront en juillet 2011.

6. L'accent a été mis sur les progrès accomplis à ce jour et la nécessité d'un appui constant au moyen d'activités d'urgence dans le domaine de l'éducation lors de la réunion annuelle du Comité directeur (Siège de l'UNESCO à Paris, janvier 2011), organisée en collaboration avec le Cabinet de Son Altesse Cheikha Moza (Qatar). Les besoins actuels de Gaza ont aussi été exprimés dans le cadre de la Procédure d'appel global aux fins d'interventions humanitaires 2011 à travers deux

¹ L'Université islamique de Gaza, l'Université Al-Azhar, l'Université Al-Aqsa et l'Université ouverte Al-Quds (Gaza).

propositions de projet axées sur l'enseignement technique et professionnel, d'une part, et le soutien socio-psychologique des enseignants vulnérables, d'autre part.

COMMUNICATION ET INFORMATION

7. Grâce à une généreuse contribution de la Finlande, l'UNESCO a noué un partenariat avec quatre organisations locales actives dans le domaine de la promotion de la liberté d'expression, de la sécurité des journalistes et de l'autonomisation des femmes dans les médias.

8. En particulier, dans le cadre de la formation à la sécurité et de la fourniture d'équipements aux professionnels des médias (par l'agence de presse Ma'an), 63 gilets et casques de protection ont été achetés et distribués en décembre 2010 à des organismes et organisations de médias à Gaza (et en Cisjordanie). En mars 2011, dans le cadre de ce même projet, 30 professionnels des médias bénéficieront d'une formation d'une semaine à la gestion du stress, au soutien socio-psychologique et à la santé mentale, ainsi qu'aux premiers secours. Suite à la conclusion d'un accord en décembre 2010 avec l'Institut de droit de Bir Zeit, des ateliers de formation consacrés à la liberté d'expression et à la défense des droits des journalistes ont été organisés en faveur de 30 étudiants en droit de Gaza. Une autre formation aura également lieu en mars 2011.

9. D'autres activités du même programme portent sur : (i) la promotion de la liberté d'expression par le biais d'activités de suivi, d'établissement de rapports, de soutien par les pairs et de création de réseaux, et l'aide juridique au profit des professionnels des médias (mise en œuvre assurée par le Centre palestinien pour le développement et la liberté des médias (MADA)) ; (ii) l'offre de possibilités de stages et le renforcement des capacités des jeunes professionnels des médias (grâce au Centre de développement des médias de l'Université de Bir Zeit) ; et (iii) la création d'un groupe de soutien par les pairs pour les jeunes femmes journalistes (en partenariat avec Filastiniyat, organisation non gouvernementale de promotion des médias). Étant donné que ces activités profitent à l'ensemble du Territoire palestinien occupé, elles font l'objet d'un rapport plus détaillé dans le document 186 EX/34 concernant les institutions éducatives et culturelles dans les territoires arabes occupés.

CULTURE

10. En coopération avec le Consulat général de France à Jérusalem, l'École biblique archéologique française de Jérusalem et l'Université islamique de Gaza (IUG), l'état de conservation du site byzantin de **Tell Umm Amer (monastère de Saint-Hilarion)** a été évalué et des mesures de protection d'urgence ont été prises. Le site est inscrit à l'« Inventaire des biens du patrimoine culturel et naturel palestinien ayant une possible valeur universelle exceptionnelle » de l'Autorité palestinienne et, à ce titre, fait partie des priorités en matière de conservation et de valorisation du patrimoine palestinien. Les mesures prises visaient à protéger les mosaïques et les vestiges archéologiques des fortes pluies et à consolider les structures risquant de s'effondrer grâce à une assistance technique rendue possible grâce à un financement du Consulat général de France à Jérusalem et du Programme ordinaire de l'UNESCO. De plus, 10 étudiants de l'IUG en conservation du patrimoine culturel ont eu la possibilité de bénéficier d'une formation concrète aux pratiques de conservation sur le site.